



Direction régionale Ouest Atlantique

Création d'une aire de covoiturage sur la commune de Vouillé (79)

.....

DOSSIER D'INCIDENCES NATURA 2000

SOMMAIRE

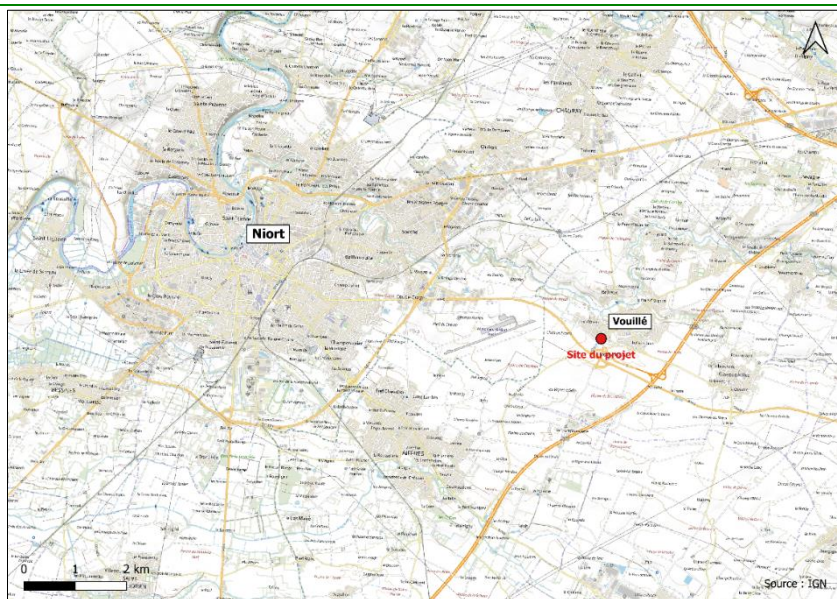
1 – PRESENTATION DU PROJET	P.01
1.1 – NATURE DU PROJET	P.01
<i>Carte : Situation et périmètre du projet</i>	P.01
1.2 – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGE	P.02
- Construction et mobilier	P.02
- Raccordements	P.02
- Travaux préparatoires	P.02
- Période de travaux	P.02
<i>Carte : Plan du projet</i>	P.03
1.3 – OBJECTIFS DU PROJET	P.03
 2 – SITUATION ET ZONE D'INFLUENCE DU PROJET PAR RAPPORT AU RESEAU NATURA 2000	 P.04
2.1 – PRESENTATION DES SITES NATURA 2000 VOISINS AU PROJET	P.04
<i>Carte : Sites Natura 2000 présents dans un rayon de 15 km autour du projet</i>	P.05
<i>Carte : Situation du projet vis-à-vis de la ZPS "Plaine de Niort Sud-Est"</i>	P.06
2.2 – ZONE D'INFLUENCE DU PROJET	P.07
<i>Carte : Zone d'influence du projet</i>	P.08
 3 – HABITATS ET ESPECES SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES PAR LE PROJET	 P.09
3.1 – ENJEUX AVIFAUNISTIQUES DE LA ZPS "PLAINE NIORT SUD-EST"	P.09
- Espèces ayant justifié la désignation du site	P.09
- Enjeux et objectifs du site	P.09
3.1 – HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA ZONE D'INFLUENCE	P.10
- Habitats présents sur la zone d'influence	P.10
<i>Carte : Milieux de la zone d'influence du projet</i>	P.10
- Espèces faunistiques potentiellement présentes sur la zone d'influence	P.11
3.3 – HABITATS ET ESPECES RELEVES SUR LE SITE DU PROJET	P.12
- Méthode	P.12
- Habitats du site du projet - Flore	P.14
<i>Carte : Habitats du site du projet</i>	P.15
- Espèces faunistiques du site du projet	P.18
 4 – INCIDENCES DU PROJET SUR LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	 P.20
4.1 – INCIDENCES EN PERIODE DE REPRODUCTION	P.20
4.2 – INCIDENCES EN PERIODE DE MIGRATION	P.20
4.3 – INCIDENCES EN PERIODE D'HIVERNAGE	P.20
4.4 – MESURES	P.21
 5 – CONCLUSION	 P.21

1 – PRESENTATION DU PROJET

1.1 – Nature du projet

ASF envisage la création d'une aire de covoiturage sur la commune de Vouillé (79).
Le site de ce projet se trouve au niveau de l'échangeur de la RD 948, en lien avec le péage n°32 de l'autoroute A10. Il correspond à un délaissé routier d'une surface d'environ 0,3 ha.

SITUATION ET PERIMETRE DU PROJET



 Site du projet



Source : Carte Géoportail
carte IGN au 1/25 000 –
Google satellite

1.2 – Description du projet envisagé

◆ Constructions et mobilier

Le projet consiste à créer 44 places de stationnement, dont 8 réservées aux véhicules électriques et 4 aux deux roues motorisées. Les places de stationnement seront perméables afin de favoriser l'infiltration des eaux de ruissellements. Elles seront réalisées en pavés béton engazonnés ou en grave calcaire.

Des cheminements piétons, en enrobé drainant, seront réalisés en périphérie et en séparation des bandes de stationnement. Une voirie à sens unique sera réalisée, en enrobé noir.

Le projet génère une imperméabilisation de 1550 m².

Le mobilier prévu à ce jour est le suivant : 3 poubelles, 24 chasse-roues (en l'absence de bordures), 2 box à vélos, 1 abri d'attente, 2 portiques gabarit 2 m (entrée/sortie).

Le site sera entièrement clôturé avec des clôtures de type grillagée soudée, panneaux rigides, verte, et de 1,80 m de hauteur.

◆ Raccordements

Un raccordement au réseau électrique est prévu pour l'alimentation des bornes de véhicules électriques. L'éclairage public sera installé dans un second temps, en simultané avec la mise en place d'ombrières à panneaux photovoltaïques.

Les eaux du projet sont collectées par une tranchée drainante placée au centre du projet et raccordée sur le réseau existant présent sur le chemin de la Vigne à Vallet. La tranchée drainante permettra donc de collecter les eaux de surface, de les stocker et de les infiltrer dans le sous-sol. L'excédent s'évacuera sur le réseau public.

◆ Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires prévoient le défrichage et nettoyage du périmètre, ainsi que l'abattage et le dessouchage d'arbustes situés dans l'emprise du projet.

La végétation du sud du site sera préservée, notamment la haie multistratale en bordure. Les espaces périphériques à l'aire de covoiturage seront engazonnés et des essences arborées seront plantées.

◆ Période de travaux

Les travaux auront lieu de Septembre à Mars, en dehors de la période sensible de reproduction de l'avifaune.

PLAN DU PROJET



Légende	
	Voirie en enrobé noir
	Stationnement en enrobé noir
	Stationnement en pavé béton drainant
	Trottoir piéton en enrobé drainant
	Espaces verts
	Plantations
	Clôture en panneau rigide treillis soudé
	Corbeille
	Poteau ombrière
	Emprise Ombrières

1.3 – Objectifs du projet

Le projet est envisagé pour les raisons et objectifs suivants :

⇒ Faciliter l'accès à la mobilité :

Le département des Deux-Sèvres présente un habitat globalement dispersé ce qui induit fréquemment un éloignement entre le domicile, les services et le lieu de travail. Les territoires ruraux ou péri-urbains sont globalement peu desservis par les transports en commun. La création d'une aire de covoiturage à proximité de l'axe Niort-Limoges vise à faciliter la mobilité au sein de Vouillé et de ses alentours, et donc à dynamiser la commune. Le développement du covoiturage, qui est un moyen de transport économique, permet de rendre la mobilité accessible à tous.

⇒ Encourager une mobilité écologique :

La mobilité partagée est un levier essentiel pour réduire l'empreinte carbone des déplacements sur autoroute. Le covoiturage permet de réduire le nombre de véhicules sur la route et donc les émissions de CO2 dans l'atmosphère.

⇒ Réduire la fréquentation des routes :

La réduction du nombre de véhicules en déplacement fluidifie le trafic routier et réduit les inconvénients qui y sont associés : ralentissements, nuisances sonores, rejets polluants... La création d'une aire dédiée au covoiturage évite de plus les stationnements sauvages gênants pour les locaux et les autres usagers de la route.

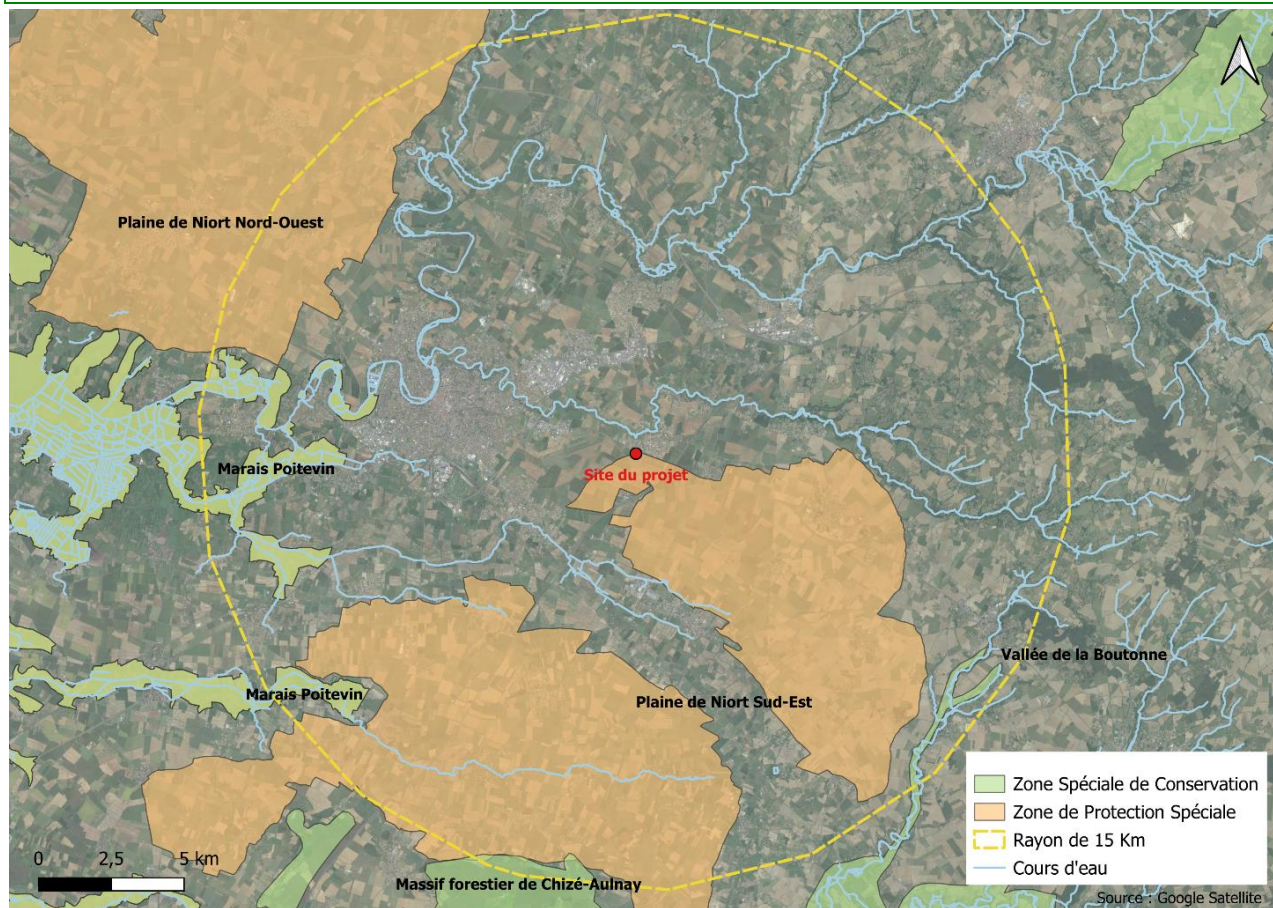
2 – SITUATION ET ZONE D'INFLUENCE DU PROJET PAR RAPPORT AU RESEAU NATURA 2000

2.1 – Présentation des sites Natura 2000 voisins au projet

Quatre sites Natura 2000 sont présents dans un rayon de 15 Km autour du projet :

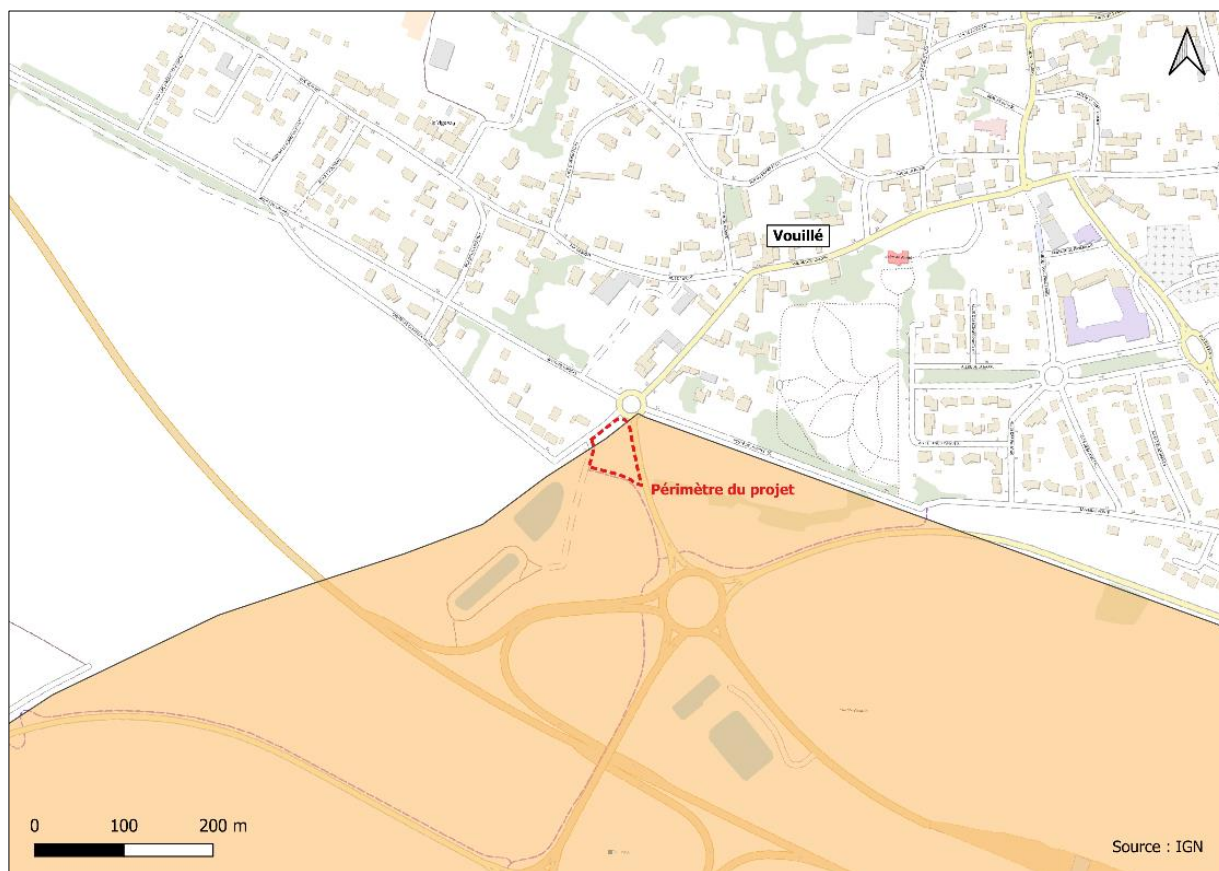
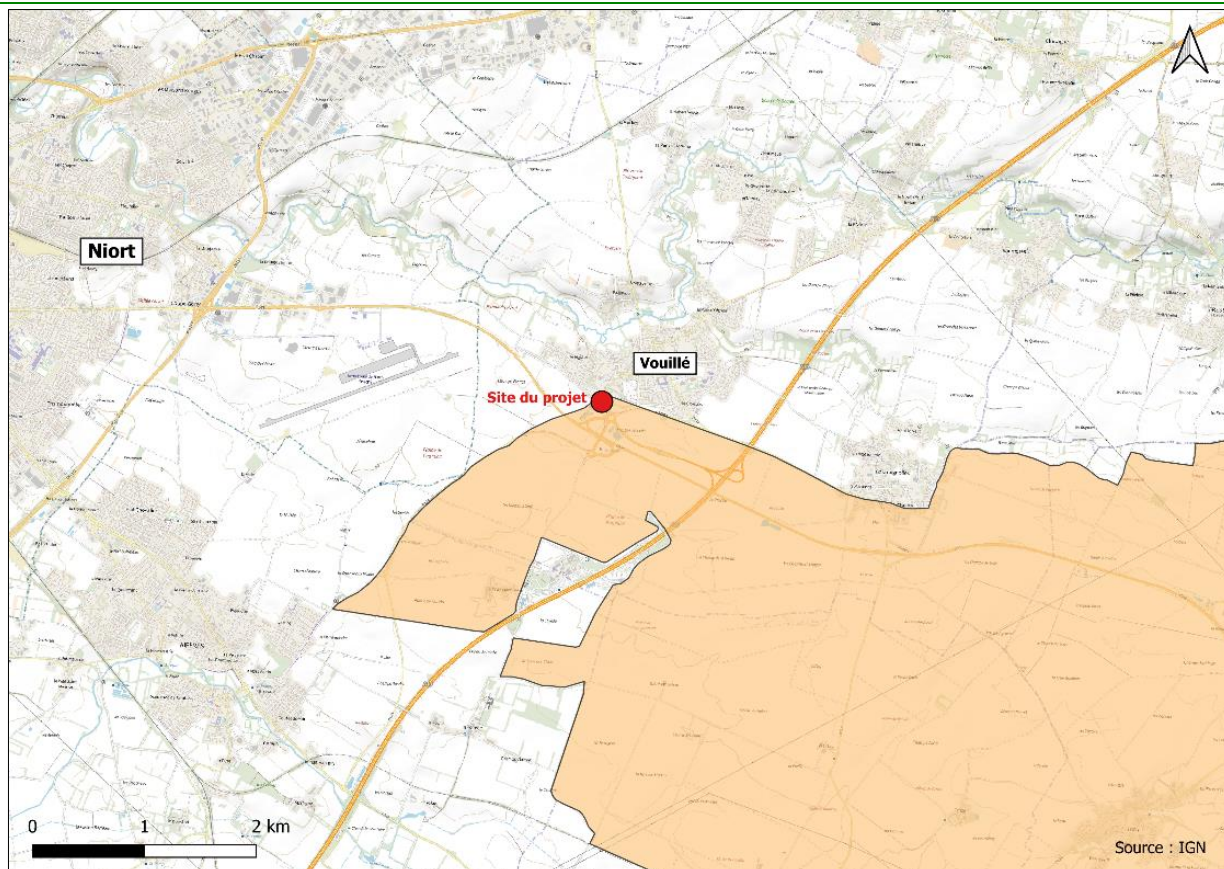
- ⇒ Zone de Protection Spéciale (ZPS FR5412007) : "Plaine de Niort Sud-Est"
Milieux : terres arables, cultures intensives de céréales et d'oléo-protéagineux, prairies mésophiles améliorées, prairie semi-naturelles humides, jachères, bâtiments agricoles et d'habitation, haies et bosquets
Enjeux : reproduction de l'avifaune des plaines cultivées (Outarde Canepetière, Oedicnème criard, Busards ...), avifaune de milieux humides (Gorgebleue à miroir, Hibou des marais, Pluviers), rapaces divers (Milans, Faucons, Bondrée apivore, Circaète-Jean-le-Blanc), avifaune de bocage (Pie-grièche écorcheur ...)
- ⇒ Zone de protection Spéciale (ZPS FR5410100) : "Marais Poitevin" (partie continentale)
Milieux : forêt alluviale et bocage à Aulne et Frêne, fossés à eaux dormantes, bras morts, bas-marais et tourbières alcalines.
Enjeux : reproduction et migration/hivernage de nombreuses espèces d'anatidés et limicoles (site RAMSAR)
- ⇒ Zone Spéciale de Conservation (ZSC FR5400446) : "Marais Poitevin"
Milieux : forêt alluviale et bocage à Aulne et Frêne, fossés à eaux dormantes, bras morts, bas-marais et tourbières alcalines.
Enjeux : reproduction d'espèces de mammifères amphibiens, rhopalocères, amphibiens, poissons, chiroptères.
- ⇒ Zone de protection Spéciale (ZPS FR5412013) : "Plaine de Niort Nord-Ouest"
Milieux : vallées sèches, plateau calcaire, cultures de céréales et d'oléo-protéagineux, prairies pâturées, bocage, coteaux calcaires, vignes
Enjeux : reproduction de l'avifaune des plaines cultivées (Outarde Canepetière, Oedicnème criard, Busards ...), avifaune de milieux humides (Gorgebleue à miroir, Hibou des marais, Pluviers), rapaces divers (Milans, Faucons, Bondrée apivore, Circaète-Jean-le-Blanc), avifaune de bocage (Pie-grièche écorcheur ...)
- ⇒ ZSC FR5400447 – "Vallée de la Boutonne"
Milieux : ruisseaux et petites rivières de plaine, prairies naturelles humides, ripisylve discontinue, cultures céréalières, populiculture.
Enjeux : mammifères (Loutre d'Europe, plusieurs espèces de chauves-souris), invertébrés (Rosalie des Alpes ou le Cuivré des marais), poissons (Lamproie de Planer, chabot), amphibiens.
- ⇒ ZSC FR5400450 – "Massif forestier de Chizé-Aulnay"
Milieux : forêts caducifoliées sur calcaires jurassiques (chênaie pubescente, futaie de hêtre), boisements de résineux, boisements mixtes, cultures céréalières intensives, pelouses et ourlets calcicoles thermophiles
Enjeux : espèces végétales rares associées à la hêtraie (Belladone, Orge d'Europe) et aux pelouses calcicoles (Séneçon du Rouergue), chiroptères sylvoicoles (Barbastelle, Rhinolophes, Murins), insectes saproxylophages (Rosalie des Alpes, Grand Capricorne, Lucane cerf-volant), odonates (Cordulie à corps fin), lépidoptères rhopalocères (Cuivré des marais, Damier de la Succise) et hétérocères (Écaille chinée, Laineuse du prunellier)

SITES NATURA 2000 PRESENTS DANS UN RAYON DE 15 KM AUTOUR DU PROJET



- ➡ Le projet est localisé au sein de la ZPS FR5412007 – Plaine de Niort Sud-Est, et n'est pas connecté aux autres sites Natura 2000, aux caractéristiques sans lien avec le site du projet.
En conséquence l'étude d'incidences est évaluée au regard de ce seul site.

SITUATION DU PROJET VIS A VIS DE LA ZPS "PLAINE DE NIORT SUD-EST"



Source : Carte Géoportail Carte IGN au 1/25 000 –

2.2 – Zone d'influence du projet

La zone d'influence correspond à la zone dans laquelle les effets du projet sont potentiellement perceptibles, qu'il s'agisse d'effets directs liés à l'emprise, ou d'effets sonores ou lumineux liés à l'activité.

La zone d'influence doit intégrer les zones dans lesquelles les risques de rejets ou de poussières sont susceptibles d'être perçus ou dirigés ainsi que le périmètre des effets connexes.

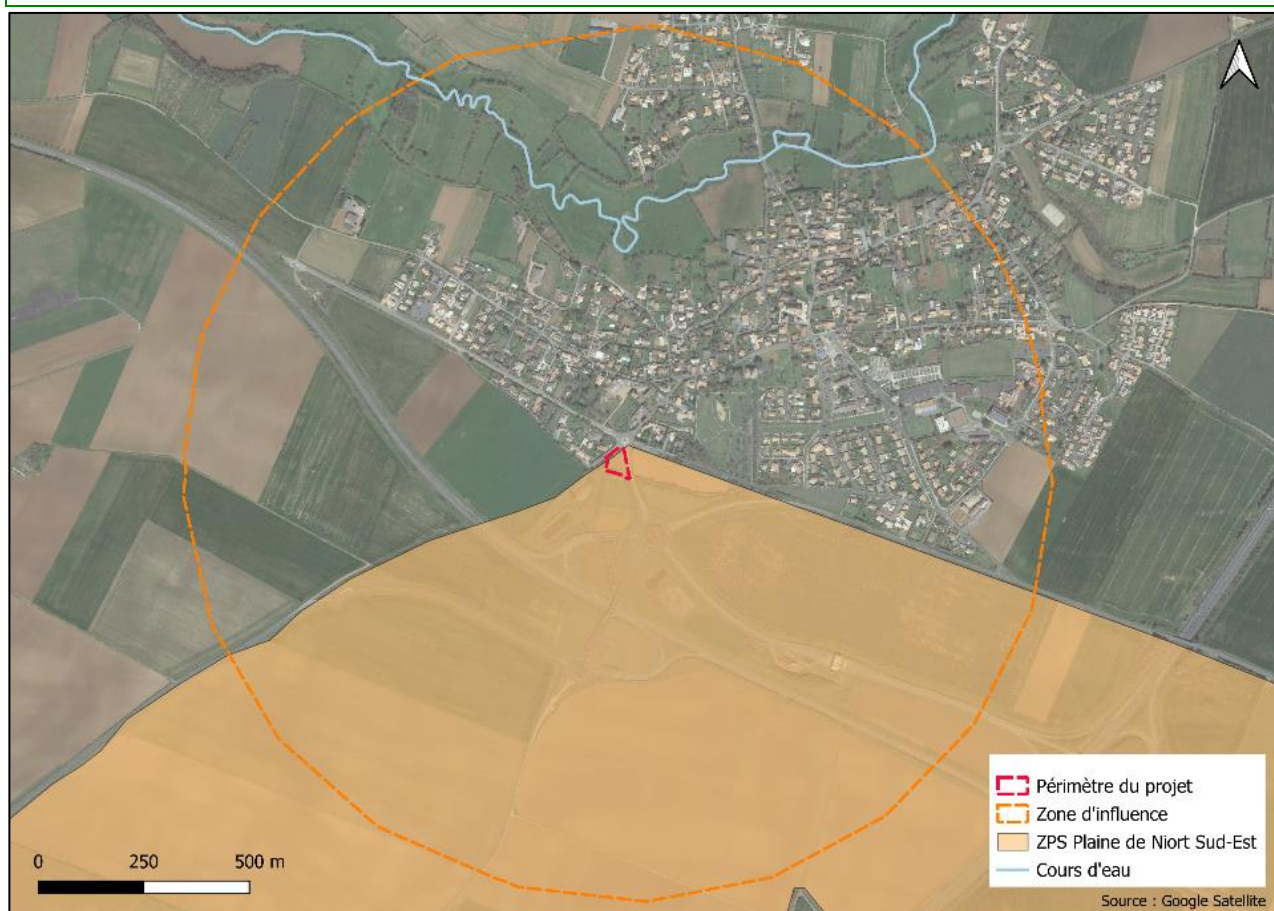
Nature de l'effet / Portée de l'effet	Effets d'emprise	Rejets ou pollutions accidentelles	Effets sonores	Effets visuels ou lumineux
Directe	Imperméabilisation de 1550 m ² de prairie, abattage et dessouchage d'arbustes, défrichage	Phase de travaux : rejet de poussières lors du terrassement et d'émanations lors du goudronnage, rejet de gaz d'échappement par les véhicules de chantier Phase d'exploitation : rejets de gaz d'échappement dus à la fréquentation de l'aire de covoiturage et de ses abords	Phase de travaux : Acheminement des poids lourds et engins de chantier (bruits de moteur), vibrations et bruits dus aux travaux Phase d'exploitation : trafic routier dû à la fréquentation du site par les covoitureurs (bruits de moteurs, de klaxon ...)	Phase de travaux : intensification des mouvements de circulation (engins de chantier, poids lourds ...) Phase d'exploitation : éclairage public nocturne, phares des véhicules utilisant l'aire de covoiturage de nuit, intensification des mouvements de circulation
Indirecte	Pas de modification du ruissellement : eaux pluviales ruisselant en amont du site du projet collectées par les fossés de la RD174, donc pas de bassin versant amont intercepté par le projet.			

Le projet étant susceptible de générer des nuisances sonores, la zone d'influence est donc étendue à 1 Km autour de son périmètre, comme préconisé dans le document officiel "L'évaluation des incidences en 7 étapes : Guide méthodologique destiné aux porteurs de projets (Préfet de la région Poitou-Charentes).

La zone d'influence du projet comprend une partie de la ZPS FR5412007 – Plaine de Niort Sud-Est, ainsi que la vallée du Lambon située à environ 500 mètres au Nord.

➡ Une analyse approfondie des interactions des effets avec les enjeux du site permettront de conclure sur l'importance de l'incidence du projet.

ZONE D'INFLUENCE DU PROJET



3– HABITATS ET ESPECES SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES PAR LE PROJET

3.1 – Enjeux avifaunistiques de la ZPS "Plaine Niort Sud-Est"

◆ Espèces ayant justifié la désignation du site

La ZPS "Plaine de Niort-Est" est une des trois principales zones de survivance de l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*) dans le département des Deux-Sèvres. Au total 19 espèces d'intérêt communautaire sont présentes, dont 6 atteignent des effectifs remarquables sur le site.

Les espèces ayant justifié la désignation de la ZPS sont présentées dans le tableau ci-après (Eléments issus du DOCOB, 2011).

Code	Nom français	Nom scientifique	Statut sur la ZPS
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Reproduction
A379	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	Reproduction
A084	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Reproduction
A081	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Résidente
A082	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Résidente
A080	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Reproduction
A399	Élanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	Reproduction
A098	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Hivernage
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Hivernage/Migration
A272	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	Reproduction
A222	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	Reproduction/Hivernage
A073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Reproduction
A074	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Hivernage/Migration
A133	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Reproduction/Migration
A128	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	Reproduction/Hivernage/Migration
A338	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Reproduction
A140	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Hivernage
A139	Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	Migration
A142	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Reproduction/Hivernage

◆ Enjeux et objectifs du site

Les différents enjeux définis dans le DOCOB du site (2011), sont les suivants :

⇒ Enjeux prioritaires :

- Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*)
- Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*)
- Busard cendré (*Circus pygargus*)

⇒ Enjeux secondaires :

- Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)
- Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*)
- Pluvier doré (*Pluvialis apricaria*)

De ces enjeux ont découlés des objectifs suivants :

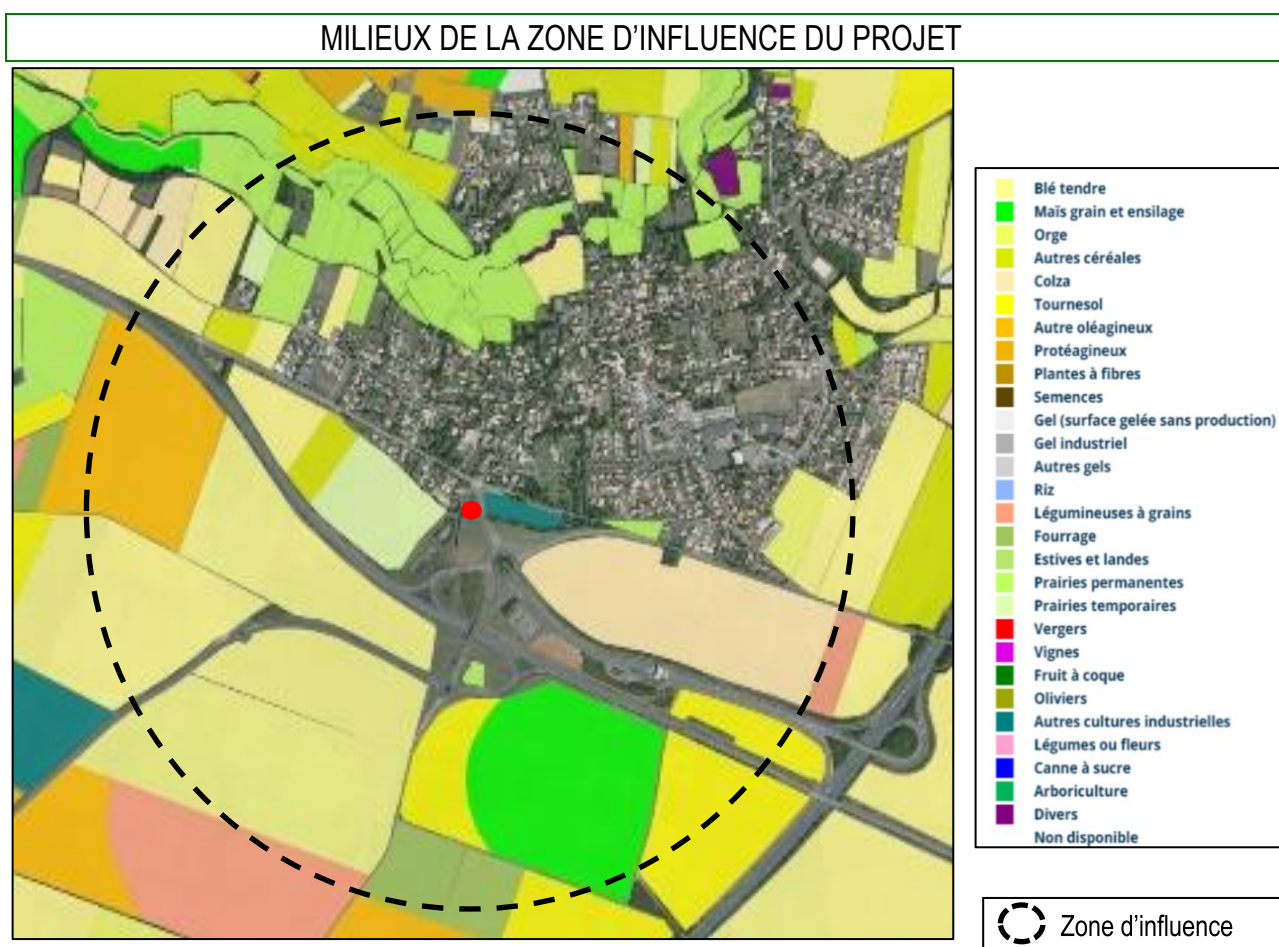
- ⇒ Améliorer les disponibilités alimentaires pour les poussins, les jeunes oiseaux et les adultes
- ⇒ Protéger et favoriser la nidification
- ⇒ Maintenir les activités de polyculture-élevage
- ⇒ Minimiser les impacts des équipements
- ⇒ Améliorer le réseau de corridors biologiques
- ⇒ Améliorer la quiétude des rassemblements post-nuptiaux (actions avec le "monde" cynégétique)
- ⇒ Sensibiliser l'ensemble de la population

3.2 – Habitats et espèces d'intérêt communautaire de la zone d'influence

◆ Habitats présents sur la zone d'influence

La zone d'influence comprend une surface importante d'habitats artificialisés, notamment des bâtiments d'habitation et des jardins. Les surfaces cultivées sont également bien représentées : cultures céréalières, culture de maïs, de tournesol, de colza ...

Au nord de la zone et de la commune se trouve la vallée du Lambon est occupée par des prairies permanentes entourées de haies, formant une bande bocagère autour du cours d'eau.



Source : RPG 2021, Géoportail

◆ **Espèces faunistiques potentiellement présentes sur la zone d'influence**

Nom français	Nom latin	Présence potentielle sur la zone d'influence	Milieux potentiellement utilisés	Statut de présence potentiel
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	oui	Prairies	Alimentation
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	non	/	/
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	oui	Cultures (blé,orge)	Reproduction/Alimentation
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	oui	Cultures (blé,orge)	Reproduction/Alimentation
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	oui	Cultures (blé,orge)	Reproduction/Alimentation
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	oui	Prairies, cultures	Alimentation
Élanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	oui	Haies, boisements Prairies, cultures	Reproduction Alimentation
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	oui	Prairies, cultures	Hivernage
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	oui	/	Migration
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	oui	Cultures (colza)	Reproduction/Alimentation
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	non	/	/
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	oui	Boisements, haies Prairies, cultures	Reproduction Alimentation
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	oui	/	Migration
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	oui	Cultures (maïs, pois, betterave, patate ...), chaumes	Reproduction/Alimentation/ Rassemblements post-nuptiaux
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	non	/	/
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	oui	Prairies bocagères	Reproduction/Alimentation
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	oui	Cultures, prairies	Hivernage
Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	oui	Cultures, prairies	Migration

3.3 – Habitats et espèces relevées sur le site du projet

◆ Méthode

Périodes et objectifs des inventaires de terrain

Pour permettre d'identifier les enjeux faunistiques du site, les relevés de terrain ont été réalisés en deux périodes, au printemps, permettant l'observation des espèces les plus sensibles (oiseaux), au regard des caractéristiques du site.

Date	Horaires	Température (°C)	Couverture nuageuse	Vitesse du vent (Km/h)
7 Avril 2023	10h30-14h	13-18	2/8	10
5 Juin 2023	10h30-12h30	21-27	0/8	5

Les inventaires ont été réalisés par Ornella BERTIN et Maëlys BOTTON, chargées d'études naturalistes au sein d'ATLAM Environnement, avec pour objectifs :

- Le relevé des habitats, selon la classification Corine Biotopes.
- Le relevé des espèces faunistiques ou floristiques patrimoniales, présentes sur le site de façon avérée ou potentielle.
- La détermination des fonctions effectives et potentielles remplies par les différents habitats du site pour chacune de des espèces patrimoniales (alimentation, reproduction, zone d'hibernation...).

La totalité du site a été prospectée, mais également ses abords directs.

Protocole d'inventaire de l'avifaune

Les populations avifaunistiques peuvent avoir une utilité assez élargie du site et des habitats (migration, repos, nidification, ...). Ainsi, chaque habitat du site a été prospecté pour répertorier ce groupe d'espèces.

L'inventaire a été réalisé sous la forme d'un protocole normalisé de type *Indice Ponctuel d'Abondance*, durant lequel l'observateur a dénombré les contacts par espèce, selon deux méthodes d'identification :

- Identification à vue des individus ;
- Identification à l'ouïe des chants ou cris émis.

L'inventaire a commencé en début de matinée avec une durée de 20 mn minimum par points. L'inventaire a permis de déterminer le lien avec le site relatif à la reproduction que possède les espèces de l'avifaune qui le fréquente de façon sédentaire.

Le statut de nidification a été déterminé en fonction de l'activité de chaque espèce sur le site. Les catégories suivantes ont été utilisées :

Ali : L'oiseau s'alimente sur le site sans que sa nidification soit attestée ou possible.

P : L'oiseau est posé sans manifester de comportement particulier.

V : L'oiseau est observé en transit sur le site, sans s'y arrêter.

M : L'oiseau est en migration.

NPO : Nidification possible : observation d'un mâle chanteur en période de reproduction, ou présence d'un individu dans un habitat favorable pour nicher.

NPR : Nidification probable : observation d'un couple dans un milieu favorable pour nicher, parades nuptiales, comportement territorial marqué, présence de plaques incubatrices, etc.

NC : Nidification certaine : présence d'adultes en train de nourrir, jeunes fraîchement éclos ou envolés, etc.

Les résultats de l'inventaire expriment, d'une part la diversité spécifique de la zone prospectée et d'autre part l'utilisation du site de chaque espèce (statut de nidification).

Protocole d'inventaire des reptiles

Méfiant et discret le reptile recherche particulièrement les zones pouvant offrir trois caractéristiques vitales pour leur biologie : l'ensoleillement, la nourriture, le refuge.

L'inventaire a été réalisé sous forme de transects, en fin de matinée et début d'après-midi, autour des zones favorables (ronciers, pierriers...), par un repérage à vue des individus en thermorégulation (exposés au soleil).

Les matériaux naturels ou artificiels, rencontrés durant le parcours, ont également si possible été soulevés et remis à leur place d'origine, afin de voir si des individus se réfugiaient en dessous.

Protocole d'inventaire des insectes

Les imagos ont été recherchés le long des haies et dans les habitats herbacés. L'identification a été faite à vue, avec une paire de jumelles et un filet de capture à disposition en cas d'identification plus complexe.

Protocole d'inventaire des mammifères terrestres

Les mammifères restent des animaux très discrets et difficilement visibles en journée, c'est pourquoi leur présence a été révélée soit directement à vue, soit par les indices de présence (fientes, terriers, restes de repas, ...). L'inventaire a ainsi été réalisé au gré des parcours réalisés durant l'inventaire, tout en portant une attention particulière aux zones les plus favorables à la présence d'indices, telles que les pierres, poteaux, talus exposés, ...

Protocole d'inventaire des chiroptères

L'étude s'est attachée à rechercher la présence de cavités au niveau des arbres susceptibles de constituer de potentiels gîtes temporaires pour les chiroptères et de déterminer si le site s'inscrit dans un corridor écologique favorable à la chasse.

Protocole d'inventaire des amphibiens

Aucun protocole n'a été appliqué pour ce groupe, le site ne présente aucun point d'eau (mare ou fossé) et aucun point d'eau n'est présent à proximité.

Protocole d'inventaire de la flore

Le site a été entièrement prospecté afin de définir les habitats le composant en dressant une liste d'espèces pour chacun et de vérifier la présence de plantes patrimoniales.

◆ Habitats du site du projet - Flore

Le site du projet se compose de 3 habitats :

- ⇒ Une prairie mésophile de fauche de basse altitude (code Corine Biotopes : 38.2)

Le site est quasiment exclusivement composé de cet habitat.

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été inventoriée sur cet habitat, et le cortège floristique relevé ne correspond pas à celui de l'habitat d'intérêt communautaire 6510 "Prairies de fauche de basse altitude" (cf tableau ci-dessous).



- ⇒ Roncier (code Corine Biotopes : 31.831)

Le roncier s'est développé au Sud du site, en bordure de la haie de limite. Cet habitat se compose exclusivement de ronce.



- ⇒ Haie multistrate

La limite Sud du site est bordée par une haie continue multistrate (côté Ouest) et arbustive (côté Est).



➡ **Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été inventoriée.**

HABITATS DU SITE DU PROJET



LISTE DETAILLEE DES ESPECES VEGETALES INVENTORIEES

Nom latin	Nom français	D HFF	Protection nationale	Protection régionale	Protection départementale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	/	/	/	/	LC	DD	/
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Anacamptide pyramidale	/	/	Article 1	/	LC	LC	/
<i>Avena fatua</i>	Folle avoine	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace,	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine monogyne	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cardère sauvage	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet commun	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Himantoglossum hircinum</i>	Orchis bouc	/	/	/	Article 4	LC	LC	/
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforié	/	/	/	/	LC	/	/
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Legousia speculum-veneris</i>	Légousie miroir-de-Vénus	/	/	Article 1	/	LC	NT	x
<i>Lepidium heterophyllum</i>	Passerage hétérophylle	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Marguerite commune	/	/	/	/	DD	DD	/
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Linum usitatissimum</i>	Lin cultivé	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass anglais	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Medicago arabica</i>	Luzerne d'Arabie	/	/	/	/	LC	LC	/

<i>Nigella damascena</i>	Nigelle de Damas,	/	/	/	/	LC	/	/
<i>Ophrys apifera</i>	Ophrys abeille	/	/	Article 1	Article 2	LC	DD	/
<i>Origanum vulgare</i>	Origan commun	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Petrorhagia prolifera</i>	Pétiorrhagie prolifère	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Picris hieracioides</i>	Picride fausse épervière	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Plantago coronopus</i>	Plantain corne-de-cerf	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Rubus sp</i>	Ronce							
<i>Rumex crispus</i>	Oseille crépue	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Silene latifolia</i>	Silène à feuilles larges	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron rude	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Stachys recta</i>	Épiaire droit	/	/	Article 1	Article 3	LC	LC	/
<i>Torilis arvensis</i>	Torilide des champs	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Trifolium dubium</i>	Trèfle douteux	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	/	/	/	/	LC	LC	/
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée	/	/	/	/	NA	/	/

Colonnes Liste Rouge nationale et régionale : LC = espèce de préoccupation mineure ; NT = espèce quasiment menacée ; DD = données insuffisantes.

◆ **Espèces faunistiques du site du projet**

Au regard du contexte du site et de ses habitats, seules des espèces d'oiseaux, de reptiles et d'insectes y ont été répertoriées.

LISTE DETAILLEE DES ESPECES ANIMALES INVENTORIEES

Taxon	Nom latin	Nom français	Directive Oiseaux	D HFF	Protection nationale	Liste rouge nationale (nicheurs pour oiseaux)	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF
Avifaune	<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	Annexe II/2	/	/	NT	VU	/
	<i>Apus apus</i>	Martinet noir	/	/	Article 3	NT	NT	/
	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	/	/	Article 3	VU	NT	/
	<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	/	/	Article 3	VU	NT	/
	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	Annexe III/1	/	/	LC	LC	/
	<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	Annexe II/2	/	/	LC	LC	/
	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	/	/	Article 3	LC	LC	/
	<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	/	/	Article 3	LC	LC	/
	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	/	/	Article 3	LC	LC	/
	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	/	/	Article 3	NT	NT	/
	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	/	/	Article 3	LC	LC	/
	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	/	/	Article 3	NT	NT	/
	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle	/	/	Article 3	LC	LC	/
	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	/	/	Article 3	LC	LC	/
	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	/	/	Article 3	LC	LC	/
	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	/	/	Article 3	LC	NT	/
	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	Annexe II/2	/	/	LC	LC	/
	<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	Annexe II/2	/	/	LC	LC	/
	<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	Annexe II/2	/	/	LC	LC	/
	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	/	/	Article 3	LC	LC	/
	<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Annexe II/2	/	/	LC	LC	/
Reptiles	<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	/	Annexe IV	Article 2	LC	LC	/
	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	/	Annexe IV	Article 2	LC	LC	/
Insectes	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil	/	/	/	LC	LC	/
	<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du Chou	/	/	/	LC	LC	/

Colonnes Liste Rouge nationale et régionale : LC = espèce de préoccupation mineure ; NT = espèce quasiment menacée ; VU = espèce vulnérable.

Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été relevée sur le site.

Aucune des espèces à l'origine de la désignation de la ZPS "Plaine de Niort-Est" n'a été observé, au niveau du site ou dans un rayon proche.

Parmi les espèces relevées seuls le Léopard des murailles (*Podarcis muralis*) et le Léopard à deux raies (*Lacerta bilineata*) sont inscrits à l'annexe IV de la DHFF, mais ils ne sont ni menacés, rares ou endémiques.

4 – INCIDENCES DU PROJET SUR LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

La présente analyse des incidences du projet se focalise sur les espèces d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation de la Zone de Protection Spéciale FR5412007 "Plaine de Niort Sud-Est".

4.1 – Incidences en période de reproduction

Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été identifiée sur le site du projet, alors que les relevés ont été réalisés en période et conditions favorables à l'observation de l'avifaune nicheuse. Les oiseaux d'intérêt communautaire n'utilisent pas le site pour leur nidification, ni pour leur alimentation en période de reproduction.

En phase travaux :

La phase travaux aura lieu en dehors de la période sensible pour l'avifaune, de Septembre à Mars. Ceci évite toute perturbation indirecte sur les oiseaux nicheurs potentiellement présents dans la zone d'influence.

En phase d'exploitation :

Le projet s'insère dans la continuité du tissu urbain de la commune de Vouillé, à proximité directe de quartiers d'habitation, de giratoires et de routes départementales très fréquentés, et à proximité de l'autoroute A10. Le secteur est ainsi déjà sujet à des nuisances importantes générées par le trafic routier. Le projet n'est pas susceptible de renforcer ces nuisances de manière significative en phase d'exploitation et d'engendrer d'effet « repoussoir ». D'autant plus qu'aucune construction verticale imposante, pouvant faire fuir les oiseaux de plaines, n'est prévue dans le projet.

➡ **Le projet n'est pas susceptible de générer d'incidences notables sur les espèces d'intérêt communautaire nicheuses, que ce soit en phase travaux ou en phase d'exploitation.**

4.2 – Incidences en période de migration

Au vu de sa localisation et des habitats le composant, le site du projet n'est pas susceptible de constituer un lieu de halte migratoire majeur pour les espèces d'intérêt communautaire concernées (Faucon pèlerin, Milan royal, Pluvier guignard). Ces oiseaux sont de plus rarement, voire très rarement, observés dans le secteur.

Néanmoins, il est possible que la zone d'influence accueille des rassemblements post-nuptiaux d'Œdicnèmes criards (*Burhinus oedicnemus*). Les individus se rassemblent par dizaines de fin Août à début Novembre, avant de partir en migration vers l'Afrique. Ces rassemblements ont lieu sur des parcelles de culture à sol dégagé, sur des jachères, pelouses et friches rases.

En phase travaux :

Le site du projet n'est pas susceptible d'accueillir de rassemblement du fait de sa surface réduite (0,3 ha) et de sa proximité directe avec des axes routiers fréquentés.

Il est possible que des rassemblements se tiennent à proximité du site du projet, et que les travaux génèrent des perturbations sonores et visuelles plus intenses que les nuisances habituelles. Cependant, le secteur est riche en milieux favorables aux rassemblements d'Œdicnèmes criards, qui peuvent se reporter sur d'autres parcelles en cas de dérangement.

En phase d'exploitation :

Comme argumenté précédemment, le projet n'est pas susceptible de renforcer les nuisances déjà existantes de manière significative et d'engendrer d'effet "repoussoir".

- ➡ **Le projet n'est pas susceptible de générer d'incidences notables sur les espèces d'intérêt communautaire migratrices.**

4.3 – Incidences en période d'hivernage

Dans la zone d'influence l'hivernage concerne le Faucon émerillon, le Pluvier doré, le Busard Saint Martin et l'Élanion blanc ; ces deux derniers étant des espèces résidentes.

En phase travaux et en phase d'exploitation :

Les rapaces sont susceptibles de chasser sur le site et ses alentours, cependant la suppression de 0,3 hectares de prairie n'est pas impactante au regard de la surface de milieux d'alimentation disponibles dans le secteur et de l'étendue des territoires de chasse de ces oiseaux sur des secteurs plus attractifs et plus tranquilles.

Le Pluvier doré, quant à lui, fréquente en hivernage les plaines cultivées et prairies. En cas de dérangement lors de la phase travaux, l'espèce pourra se reporter aux nombreux habitats de report présents dans le secteur.

- ➡ **Le projet n'est pas susceptible de générer d'incidences notables sur les espèces d'intérêt communautaire hivernantes.**

4.4 – Mesures

Il est préconisé de décaler le commencement de la phase travaux au mois Novembre, afin d'éviter de déranger d'éventuels rassemblements post-nuptiaux d'Œdicnèmes criards présents à proximité.

5 – CONCLUSION

La création d'une aire de covoiturage sur la commune de Vouillé n'est pas de nature à remettre en cause ni à avoir d'incidences notables sur l'état de conservation des espèces de la ZPS "Plaine de Niort Sud-Est", compte tenu de son contexte, de sa taille et de ses caractéristiques.



Direction régionale Ouest Atlantique

Création d'une aire de covoiturage
sur la commune de Vouillé (79)

.....

DIAGNOSTIC REGLEMENTAIRE DES ZONES HUMIDES

SOMMAIRE

1 – CONTEXTE DU DIAGNOSTIC	P.01
1.1 – Objet du diagnostic	P.01
<i>Carte : Situation et périmètre du site du projet</i>	P.01
1.2 – Méthodologie	P.02
1.2.1 – Sources des données	P.02
1.2.2 – Dispositions réglementaires relatives aux zones humides	P.02
1.2.3 – Méthode d'identification des zones humides	P.02
2 – CONTEXTE PHYSIQUE DU SITE	P.05
2.1 – Topographie – Hydrographie	P.05
2.2 – Géologie	P.05
<i>Carte : Géologie du site</i>	P.05
3 – DIAGNOSTIC DES ZONES HUMIDES	P.06
3.1 – Pré-localisation des zones humides	P.06
3.1.1 – Pré-localisation des milieux potentiellement humides en France	P.06
3.1.2 – Inventaire communal des zones humides	P.07
3.2 – Détermination des zones humides du site	P.08
3.2.1 – Analyse floristique	P.08
3.2.2 – Analyse pédologique	P.08
<i>Carte : Résultats du diagnostic des zones humides</i>	P.10

1 – CONTEXTE DU DIAGNOSTIC

1.1 – Objet du diagnostic

ASF envisage la création d'une aire de covoiturage sur la commune de Vouillé (79). Dans le cadre des études environnementales réglementaires, ce projet doit faire l'objet d'un diagnostic réglementaire des zones humides.

Le site de se projet se trouve au niveau de l'échangeur de la RD 948, en lien avec le péage n°32 de l'autoroute A10.

Ce site correspond à un délaissé routier d'une surface d'environ 0,3 ha.

SITUATION ET PERIMETRE DU PROJET



1.2 – Méthodologie

1.2.1 – Sources des données

L'étude des zones humides a été établie à partir de :

- Données bibliographiques permettant une pré-localisation des zones humides :
 - Carte géologique au 1/50 000 (formations géologiques) ;
 - Milieux potentiellement humides de France (INRA Orléans et Agro-campus Ouest de Rennes) ;
 - Inventaire communal – Cartographie des zones humides soumises au SAGE du bassin Sèvre Niortaise Marais Poitevin.
 - Carte IGN au 1/25 000 (cours d'eau, mares, topographie...).

- Relevés de terrain.

Les relevés de terrain et la délimitation des zones humides ont été réalisés le 7 Avril 2023, à l'appui d'une étude floristique (présence de flore indicatrice de milieux humides) et de sondages pédologiques réalisés à la tarière (traces d'hydromorphie dans le sol).

1.2.2 – Dispositions réglementaires relatives aux zones humides

L'article L.211-1 du code de l'environnement (modifié par la loi no 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité et de la chasse) définit les zones humides comme suit :

"On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année".

L'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009, dans son article 1^{er}, précise les critères de définition et de délimitation des zones humides, en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement :

En référence à ces dispositions, deux critères permettent l'identification d'une zone humide et un seul critère suffit pour le classement en zone humide :

- La présence de végétation hygrophile (espèces indicatrices de milieux humides), recouvrant plus de 50 % d'une entité homogène, ou la présence de communautés végétales, dénommées "habitats", caractéristiques de zones humides.
- L'hydromorphie des sols, observée à partir de sondages pédologiques réalisés à la tarière, en référence au tableau GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée), annexe de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par le 1^{er} octobre 2009.

1.2.3 - Méthode d'identification des zones humides

◆ Protocole de l'analyse floristique :

Cette analyse porte sur chacun des secteurs homogènes du site, du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chaque secteur homogène, l'examen de la végétation vise à vérifier si elle est caractérisée par des espèces dominantes, identifiées comme indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste mentionnée au 2.1.2 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1^{er} octobre 2009, ou bien si elles forment un habitat caractéristique de milieu humide. Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

L'examen de la végétation est réalisé selon le protocole ci-dessous (en référence à l'arrêté du 24 juin 2008) :

- Estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation sur chaque placette, selon que l'on est en milieu herbacé, arbustif ou arborescent, en travaillant par ordre décroissant de recouvrement.
- Etablissement, pour chaque strate, d'une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate, auxquelles il convient d'ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 % ; une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée ;
- Regroupement des listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues ;
- Examen du caractère hygrophile des espèces de cette liste et si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la Liste des espèces indicatrices de zones humides, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.

◆ **Protocole de l'analyse pédologique :**

Comme pour la flore, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des points dont le nombre, la répartition et la localisation précise dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site. Chaque sondage pédologique sur ces points doit être d'une profondeur de l'ordre de 1,20 mètre si c'est possible.

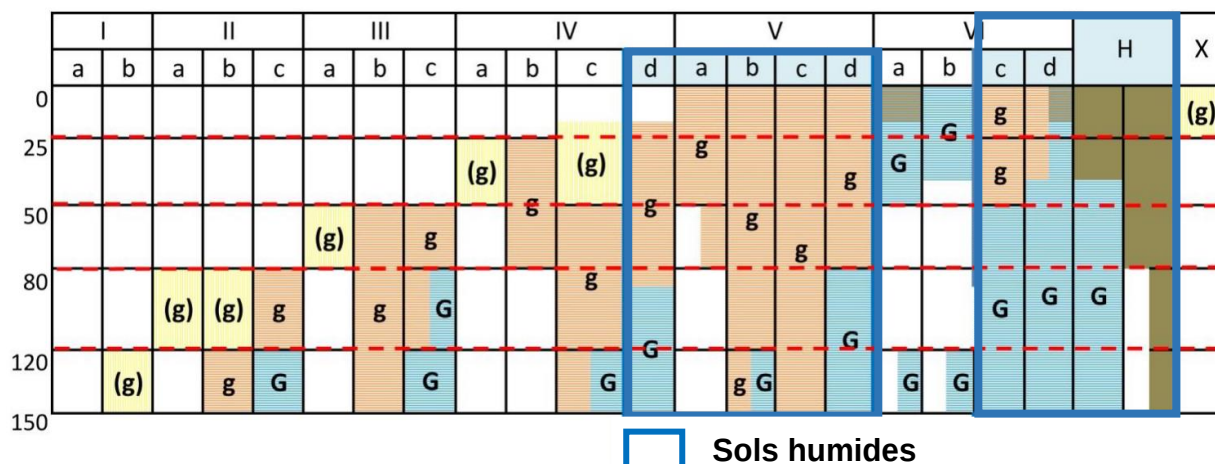
L'hydromorphie des sols est appréciée en référence aux classes du tableau GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée). L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- D'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- Ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- Ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- Ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

Dans les horizons rédoxiques (Horizon g) ou pseudo-gleys, on distingue à la fois des traits d'oxydation du fer (couleur rouille) et des traits de déferrification (grises). Ces horizons caractérisent des sols temporairement engorgés par l'eau.

Dans les horizons réductiques (Horizon G) ou gley, à dominante grise, le fer est réparti de manière homogène et est en quasi-permanence sous forme réduite. Ces horizons, très rares, sont caractéristiques d'un engorgement permanent ou quasi-permanent par l'eau.

Classes d'hydromorphie GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée)



Classification des sols hydromorphes (d'après GEPPA, 1981 - ALFA Environnement)

Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)

(g)	caractère rédoxique peu marqué	(pseudogley peu marqué)
g	caractère rédoxique marqué	(pseudogley marqué)
G	horizon réductique	(gley)
H	Histosols	R Réductisols
r	Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)	

d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

Huit classes sont proposées :

Classe I : Aucune manifestation d'hydromorphie avant 120 cm.

Classe II : Manifestations d'hydromorphie apparaissant entre 80 et 120 cm.

Classe III : Manifestations d'hydromorphie apparaissant entre 50 et 80 cm.

Classe IV : Manifestations d'hydromorphie apparaissant entre 25 et 50 cm.

Classe V : Manifestations d'hydromorphie apparaissant entre 0 et 25 cm.

Classe VI : Manifestations d'hydromorphie dès la surface du sol avec un horizon réduit débutant avant 80 cm. »

Classe H : présence d'horizons histiques (tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres - suivie ou non d'un horizon réduit.

Classe X : Manifestations d'hydromorphie en faible proportion entre 0 et 25 cm de profondeur puis absence d'hydromorphie.

⇒ Les classes IVd, V (a,b,c,d), VIc et VI d et H indiquent des sols de « zone humide ».

Sources : D'après le tableau GEPPA et ALFA Environnement.

Arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009

Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation ou, le cas échéant pour les cas particuliers des sols, les résultats de l'expertise des conditions hydrogéomorphologiques.

2 – CONTEXTE PHYSIQUE DU SITE

2.1 – Topographie – Hydrographie

Le site du projet se situe à une altitude comprise entre 53,50 et 54,50 m NGF, avec une pente moyenne de 3%.

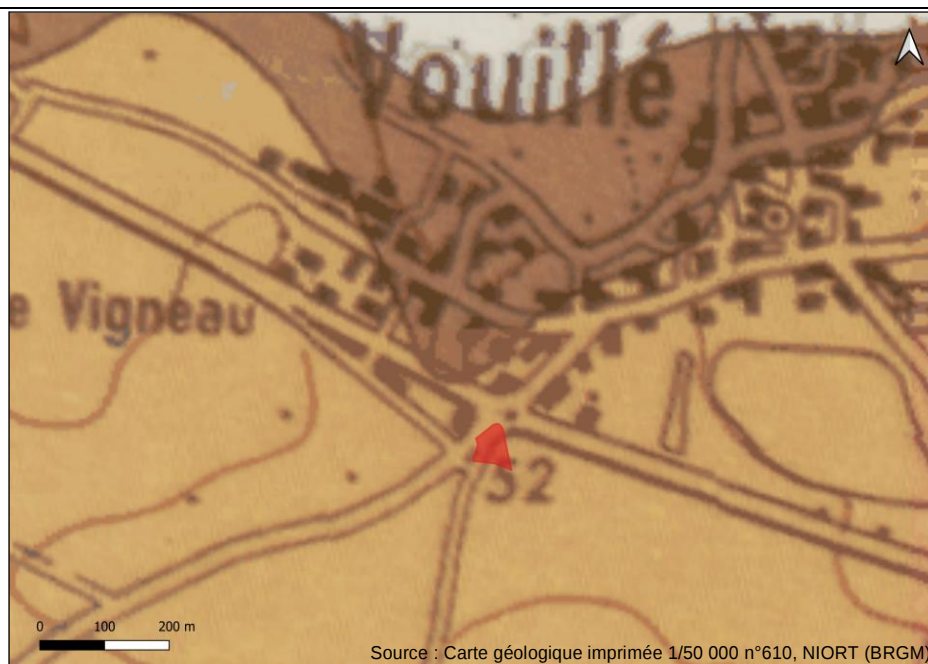
Les eaux de ruissellement suivent les pentes globales du terrain, Est-Ouest et Sud-Nord, pour s'écouler vers le réseau de la route en bordure.



2.2 –Géologie

Le site du projet repose sur un sol calcaire, peu propice au développement d'une zone humide.

GEOLOGIE DU SITE



Calcaires graveleux à filaments, calcaires à silex (15m) (Bathonien)

Site du projet

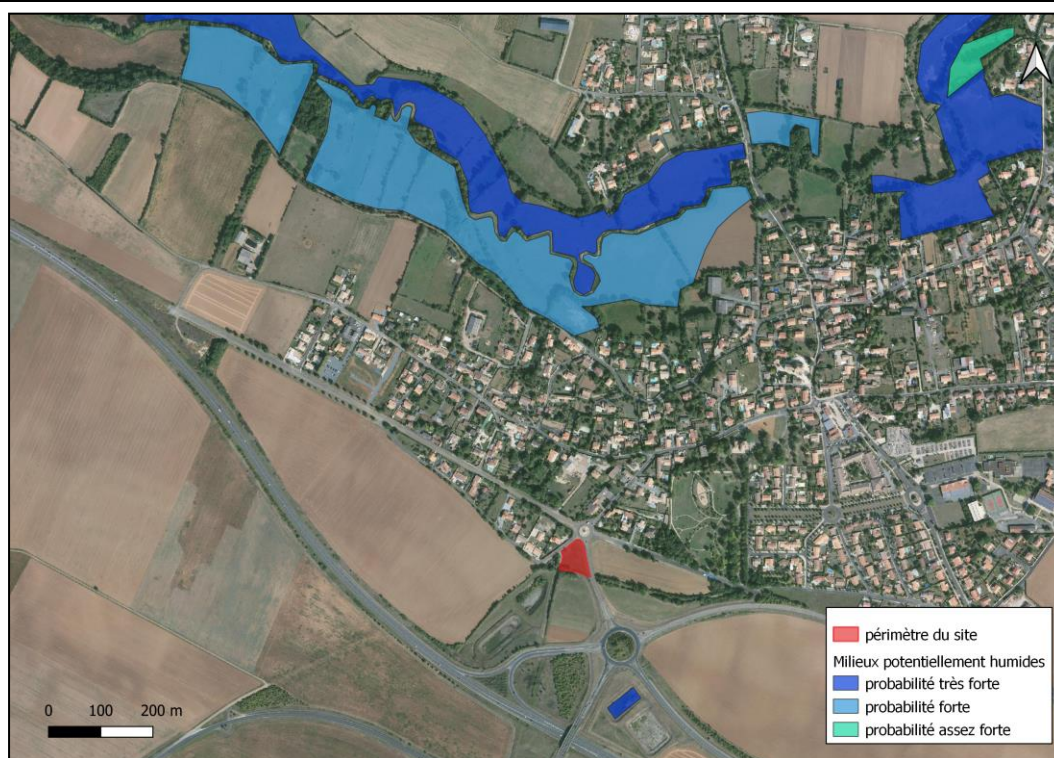
3 – DIAGNOSTIC DES ZONES HUMIDES

3.1 – Pré-localisation des zones humides

3.1.1 – Pré-localisation des milieux potentiellement humides en France

La pré-localisation des milieux potentiellement humides en France, réalisée par l'INRA – et l'Agro-campus Ouest de Rennes, identifie l'intégralité du site comme un milieu sans probabilité de présence de zone humide.

PRE-LOCALISATION DES MILIEUX POTENTIELLEMENT HUMIDES



Source : BD Ortho®, Milieux potentiellement humides (UMR 1069 SAS INRA – Agrocampus Ouest / US 1106 InfoSol INRA)

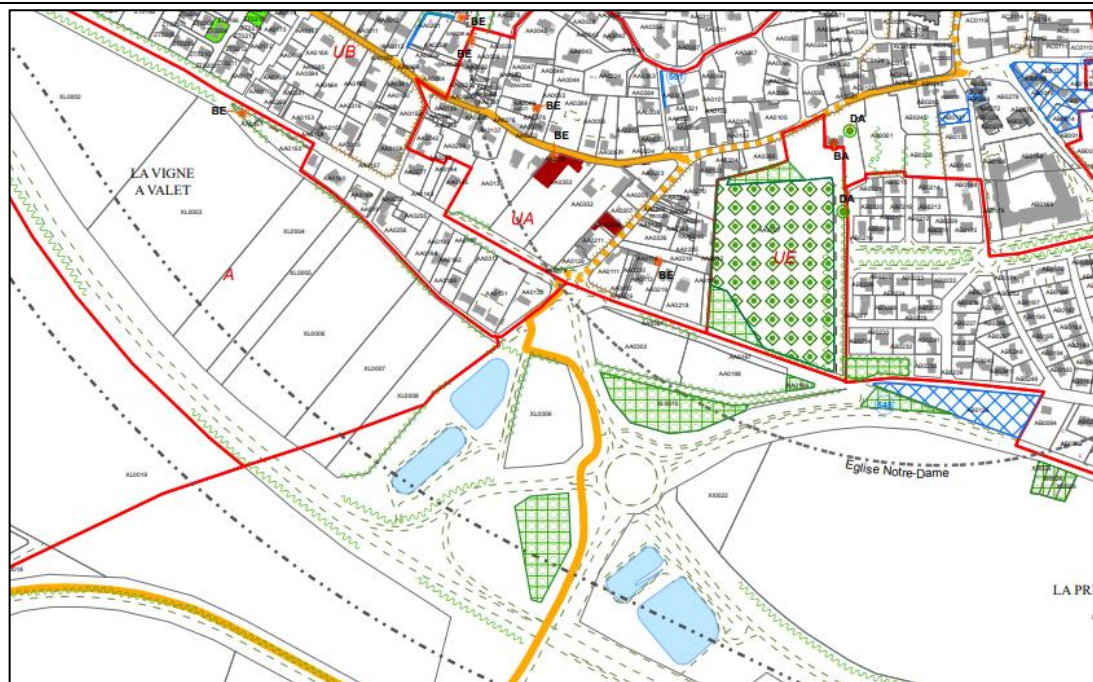
3.1.2 – Inventaire communal des zones humides

La commune de Vouillé a fait l'objet d'un inventaire communal des zones humides lancé début 2017, dans le cadre du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin.

Les zones humides relevées figurent sur le règlement graphique du PLUi-D de Niort Agglomération.

Aucune zone humide n'y est identifiée sur le site du projet et dans son secteur environnant.

PRE-LOCALISATION DES MILIEUX POTENTIELLEMENT HUMIDES



Périmètre des zones humides

-  Inventaire communal
-  Inventaire du Forum des Marais Atlantiques
-  Périmètre du site

3.2 – Détermination des zones humides du site

3.2.1 – Analyse floristique

Le site du projet correspond à une prairie qui a fait l'objet d'une caractérisation de la végétation.

Aucune des espèces relevées n'est indicatrice des zones humides. Aucune zone humide n'est identifiée sur le critère floristique.

HABITAT PRINCIPAL : Prairie mésophile (Code Corine biotopes 38)		Surface : environ 2 600 m²
NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	POURCENTAGE DE RECOUVREMENT
Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>	2
Céraiste commun	<i>Cerastium fontanum</i>	1
Pâquerette	<i>Bellis perennis</i>	2
Pissenlit	<i>Taraxacum sp</i>	1
Séneçon commun	<i>Senecio vulgaris</i>	1
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>	<1
Plantain majeur	<i>Plantago major</i>	2
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>	1
Grande oseille	<i>Rumex acetosa</i>	1
Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i>	5
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i>	<1
Euphorbe des jardins	<i>Euphorbia lathyris</i>	<1
Crépide bisannuelle	<i>Crepis biennis</i>	5
Véronique commune	<i>Veronica persica</i>	2
Vesce	<i>Vicia sp</i>	1
Séseli	<i>Seseli sp</i>	2
Ray grass	<i>Lolium sp</i>	50
Pâturin	<i>Poa sp</i>	10
Ronces	<i>Rubus sp</i>	5
HABITAT CONSIDERE COMME HUMIDE		NON

Espèce dominante non indicatrice de zones humides

3.2.2 – Analyse pédologique

4 sondages à la tarière ont été réalisés sur le site.

Ces sondages révèlent un sol de faible profondeur ne laissant apparaître aucune trace d'hydromorphie, ce qui est cohérent avec la nature calcaire du sous-sol

Ce diagnostic révèle l'absence de zone humide sur le site du projet.

Aucun enjeu réglementaire n'est soulevé concernant les zones humides.

N° du sondage	Profondeur du refus (en cm)	Sondage caractéristique des zones humides	Classe GEPPA correspondante	Date du sondage	Photo du sondage
1	22	non	Hors classe (sol peu profond)	07/04/2023	
2	15	non	Hors classe (sol peu profond)	07/04/2023	
3	20	non	Hors classe (sol peu profond)	07/04/2023	
4	18	non	Hors classe (sol peu profond)	07/04/2023	

DIAGNOSTIC DES ZONES HUMIDES



 Périmètre du projet

Hydrologie et analyse pédologique

- Sondage pédologique non caractéristique de zone humide
- Sens des écoulements

Haies

- Arborée dense
- Arborée peu dense
- Arbustive dense
- Arbustive peu dense

Habitats

- Bâtiment (transformateur)
- Prairie mésophile
- Roncier